PROGRAMME DE FORMATION

Permis de conduire catégorie B – AAC – CS

Mis à jour le 9 décembre 2024

Ce document a été édité par World Becomes Digital. Aucune duplication ou utilisation pour des buts autres que ceux définis par World Becomes Digital ne sont permises sans autorisation écrite.

Le permis de conduire catégorie B permet la conduite de conduire les types de véhicules suivants :

- véhicules dont le PTAC (poids total en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affecté au transport des personnes ou des marchandises,
- véhicules pouvant comporter neuf places assises au plus (siège du conducteur compris).

Objectifs pédagogiques :

Acquérir les connaissances techniques, réglementaires, et de sécurité routière permettant de se présenter avec succès à l'examen du code de la route puis à l'examen du permis de conduire de la catégorie B.

Pré-requis :

- avoir au moins 16 ans ou 15 ans pour un permis AAC (au moment de l'inscription) ;
- être titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR si c'est la 1ère catégorie de permis que vous passez et que vous êtes né après 1988 ;
- avoir obtenu le certificat individuel de participation à la journée de défense et de citoyenneté ou de non participation pour les candidats entre 17 ans et 25 ans non révolu ;
- avoir obtenu un certificat médical d'aptitude à la conduite si vous êtes concerné par un handicap ou une pathologie invalidante.

Durée :

À définir suivant le résultat de l'évaluation de départ.

- 13 heure de pratique minimum obligatoire en véhicule à boîte de vitesse automatique (titre II, article 9 de l'arrêté du 22/12/2009).
- 20 heures de pratique minimum obligatoire en véhicule à boîte de vitesse manuelle (titre II, article 9 de l'arrêté du 22/12/2009).

Pas de minimum légal pour les titulaires d'un permis de conduire étranger ou d'une autre catégorie de permis de conduire (sauf catégorie AM et B1).

Modalités pédagogiques :

Formation théorique : Formation mixte, en présentiel et à distance.

Formation pratique : Formation en présentiel.

Épreuves théoriques et pratiques : Épreuves en présentiel.

Mis à jour le 9 décembre 2024

Ce document a été édité par World Becomes Digital. Aucune duplication ou utilisation pour des buts autres que ceux définis par World Becomes Digital ne sont permises sans autorisation écrite.

Modalités d'accès :

En présentiel : un entretien préalable est nécessaire afin de connaitre et évaluer les besoins en formation du futur apprenant et de présenter l'ensemble des informations concernant les formations disponibles. A l'issue de cet entretien, une évaluation de départ pourra être proposée. Cette évaluation permet d'évaluer le candidat et de déterminer le volume d'heure nécessaire à la formation au permis de conduire. Grâce à cette évaluation, un devis est établi. Après validation, un contrat de formation est édité et doit être signé par le futur stagiaire et l'auto-école. Un dossier d'inscription doit également être constituer afin que l'auto-école puisse réaliser les différentes actions nécessaires à l'inscription du candidat à l'examen final (liste des documents nécessaires disponible à l'accueil).

A distance : Après réception de la demande de formation, un entretien téléphonique ou physique est programmé afin de s'assurer que la formation choisie soit conforme aux attentes et besoins du futur apprenant. Une évaluation de départ est également programmé. Cette évaluation permet d'évaluer le candidat et de déterminer le volume d'heure nécessaire à la formation au permis de conduire. Grâce à cette évaluation, un devis est établi. Après validation, un contrat de formation est édité et doit être signé par le futur stagiaire et l'auto-école. Un dossier d'inscription doit également être constituer afin que l'auto-école puisse réaliser les différentes actions nécessaires à l'inscription du candidat à l'examen final (liste des documents nécessaires disponible à l'accueil).

Délais d'accès :

Financement personnel :

- **Contrat conclu en présentiel :** entrée en formation immédiate.
- **Contrat conclu à distance :** entrée en formation après échéance du délai de rétractation de 15 jours.

Financement professionnel :

- **Contrat conclu en présentiel :** entrée en formation après échéance du délai de rétractation de 14 jours.
- **Contrat conclu à distance :** entrée en formation après échéance du délai de rétractation de 14 jours.

Différentes filières :

	AAC (1)	CS (2)	B Traditionnel
Inscription à partir de	15 ans	17 ans	16 ans
Examen à partir de	17 ans	18 ans	17 ans
Durée de la période probatoire	2 ans	3 ans	3 ans

(1) Apprentissage anticipé de la conduite (2) Conduite supervisée

Mis à jour le 9 décembre 2024

Ce document a été édité par World Becomes Digital. Aucune duplication ou utilisation pour des buts autres que ceux définis par World Becomes Digital ne sont permises sans autorisation écrite.

L'évaluation préalable :

Évaluation sur tablette d'une durée d'environ 45 minutes.

Il s'agit d'un test d’évaluation de capacités et d’aptitudes et non d’un acte de formation.

Le test précède la formation et les personnes testées ne sont pas des élèves (pas encore) même si elles disposent plus ou moins de compétences et d’aptitudes.

Les réponses attendues ne sont pas à interpréter autrement qu’au travers l’objet visé par l’évaluation (évaluer des capacités) et non pour leur justesse en elle-même. Par exemple, lorsque l’on teste la capacité à prendre une décision on n’évalue pas la valeur de cette décision, mais seulement la capacité de la personne à s’engager dans cette décision.

Il n’y a pas de « pièges » dans les situations présentées, la personne testée doit simplement se placer en tant que conducteur du véhicule d’où la situation est filmée ou photographiée.

Les questions posées ne sont pas des questions à traiter comme des questions de l’épreuve type ETG, c’est-à-dire « je dois faire ceci ou cela », mais comment je perçois cette situation.

Les questions à partir des situations filmées doivent être traitées en tenant compte de la dynamique de cette situation, c’est-à-dire, en tenant compte des données de mouvement avant l’arrêt sur image ; l’aspect statique de l’arrêt sur image ne doit pas faire analyser la situation comme une image de code.

Les catégories de compétences évaluées :

- Les capacités et connaissances sensori-motrices,
- Les capacités de compréhension et de traitement,
- Les aspects émotionnels et affectifs,
- Les facteurs de volonté,
- Les capacités de perception, d’analyse et de décision,
- Les capacités d’attention et de mémoire de travail.

Mis à jour le 9 décembre 2024

Ce document a été édité par World Becomes Digital. Aucune duplication ou utilisation pour des buts autres que ceux définis par World Becomes Digital ne sont permises sans autorisation écrite.

La formation théorique :

Premier principe de l'examen du code de la route : il ne suffit pas de connaître le code et d'en appliquer les règles à la lettre pour être un bon conducteur ; il faut comprendre la légitimité de ces règles, c'est à dire pourquoi elles ont été mises en place.
Les questions poussent le candidat à aiguiser sa prise de conscience des risques en conduisant.

Les thèmes comportent différentes sous-familles, notamment celles concernant les gestes de premier secours ou la circulation inter-files des motards (mise en expérimentation par le décret n° 2015-1750 du 23 décembre 2015).

La connaissance des règles de sécurité est une condition nécessaire pour votre sécurité mais aussi celle des autres usagers de la route. Le code de la route doit être connu non seulement pour l'examen mais également être retenu et appliqué tout au long de la vie du conducteur, c'est l'assurance d'une meilleure sécurité pour tous sur les routes.

La routine de la conduite, le temps écoulé depuis la formation au permis, mais également des modifications du code de la route peuvent contribuer à oublier ou méconnaître certaines règles. Chacun est encouragé à se former tout au long de sa vie pour rester un conducteur exemplaire.

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

Les dix thèmes référencés sont :

- la circulation routière,
- le conducteur,
- la route,
- les autres usagers,
- les notions diverses,
- les premiers secours,
- prendre et quitter son véhicule,
- la mécanique et les équipements,
- la sécurité des passagers et du véhicule,
- l'environnement.

Mis à jour le 9 décembre 2024

Ce document a été édité par World Becomes Digital. Aucune duplication ou utilisation pour des buts autres que ceux définis par World Becomes Digital ne sont permises sans autorisation écrite.

La formation pratique :

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.
Les 4 compétences et les compétences associées ci-dessous sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation. Elles sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.

Capacité maximum par enseignant : 1 élève par leçon de conduite (la présence d'un ou deux élèves supplémentaires en écoute pédagogique est autorisé).

1 Maîtriser

le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.

a. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer les vérifications intérieures et extérieures.
b. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
c. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
d. Démarrer et s'arrêter.
e. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
f. Utiliser la boîte de vitesses.
g. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
h. Regarder autour de soi et avertir.
i. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

2 Appréhender

la route et circuler dans des conditions normales.

a. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
b. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
c. Adapter l'allure aux situations.
d. Tourner à droite et à gauche en agglomération.
e. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
f. Franchir les carrefours à sens giratoire et les rond-points.
g. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

3 Circuler

dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

a. Evaluer et maintenir les distances de sécurité.
b. Croiser, dépasser, être dépassé.
c. Passer les virages et conduire en déclivité.
d. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
e. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
f. Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense.
g. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.
h. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
i. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

4 Pratiquer

une conduite autonome, sûre et économique.

a. Suivre un itinéraire de façon autonome.
b. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
c. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
d. Connaître les comportements à adapter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
e. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur de vitesse, limiteur, ABS, aides à la navigation...).
f. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
g. Pratiquer l'écoconduite..

L'épreuve théorique générale ETG (code) :

Pour passer l'épreuve du code, il faut avoir au moins 16 ans si vous suivez la formation traditionnelle, ou 15 ans si vous suivez l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC).

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées. Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo. Pendant le déroulé de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs.
Le jour de l'examen, pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation.
Votre code est valable pendant 5 ans.

Mis à jour le 9 décembre 2024

Ce document a été édité par World Becomes Digital. Aucune duplication ou utilisation pour des buts autres que ceux définis par World Becomes Digital ne sont permises sans autorisation écrite.

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire :

Pour se présenter à l'épreuve pratique il faut avoir au moins 17 ans ; il faut avoir réussi l'examen du code.

Cette épreuve dure environ 32 minutes. Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres. Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire en vous guidant de manière autonome, pendant environ cinq minutes ;
- réaliser deux manoeuvres différentes, un freinage pour un arrêt de précision et une manoeuvre en marche arrière ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière, et répondre à une question sur les premiers secours ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire, sur lequel est noté le résultat, est consultable sur votre espace candidat de la plateforme RDVpermis.

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire.

Mis à jour le 9 décembre 2024

Ce document a été édité par World Becomes Digital. Aucune duplication ou utilisation pour des buts autres que ceux définis par World Becomes Digital ne sont permises sans autorisation écrite.